

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 42
Votes exprimés : 42
POUR : 42
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025
Date d'affichage :
1^{er} juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) – Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur Clément POINTEAU, Vice-Président, explique que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est établi conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Celui-ci prévoit que l'assemblée délibérante doit adopter, chaque année, ce rapport annuel pour l'année écoulée.

Le rapport annuel détaille tous les indicateurs techniques et financiers de chaque service (ordures ménagères résiduelles, déchets ménagers recyclables et déchèteries).

Il fait apparaître notamment un tonnage global de **511 kg/an/hab.** (OM : 143 kg, recyclables : 115 kg, déchèteries : 253 kg), un coût à la tonne de 809 € et à l'habitant de 122 €.

Par ailleurs, le taux de refus de tri est en légère hausse par rapport à 2023 : 142 T soit 29 % (contre 22 % en 2023) des tonnages collectés.

La Communauté de Communes doit agir pour diminuer ces tonnages qui sont collectés mais qui ne sont pas recyclables. Elle ne perçoit donc aucun soutien pour ces déchets.

La CCS inclue des conseils sur les erreurs de tri dans le cadre de la communication réalisée via des publications sur les réseaux et dans le journal intercommunal qui a été diffusé en 2024.

Nous pouvons également relever une augmentation des tonnages en déchetteries, de 15,3 % entre 2023 et 2024, ainsi qu'une augmentation de leur fréquentation.

L'étude d'optimisation du service des déchets réalisée en 2019 a débouché sur des actions à mettre en œuvre.

En 2025, il est envisagé les projets suivants :

- Travaux de mise aux normes des déchèteries,
- Projet de recyclerie : engager une réflexion,
- Sensibilisation à la gestion des biodéchets,
- Mise en place du compostage dans les restaurants scolaires de la CCS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

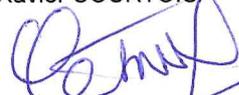
DIT que ce rapport sera communiqué à toutes les communes de la CCS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS


PUBLIEE LE 09/07/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-089-200039709-20250707-2025_067-DE



RAPPORT ANNUEL 2024

***SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS***

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

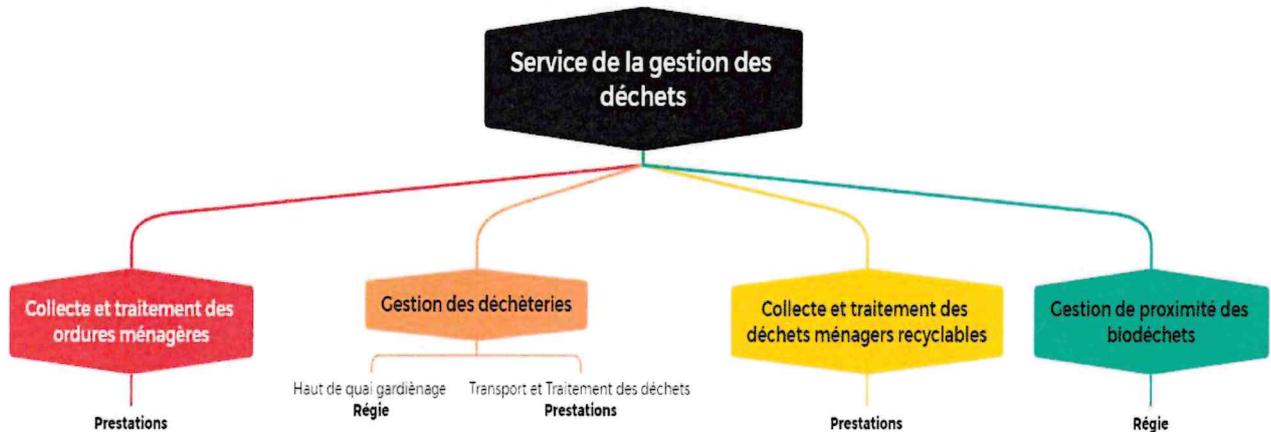
Application agréée E-legalite.com

1- DESCRIPTIF DU SERVICE « GESTION DES DECHETS »

La gestion des déchets est une compétence obligatoire figurant dans les statuts de la Communauté de Communes du Serein qui a fusionné au 1^{er} janvier 2014.

Le service « gestion des déchets » concerne les 35 communes de la Communauté de Communes du Serein, soit 7 058 habitants (population municipale), en 2024.

Ce service est réparti en quatre activités :



2 – INDICATEURS TECHNIQUES

A – LA COLLECTE

✓ *Collecte des ordures ménagères résiduelles*

La Société SEPUR assure la collecte des ordures ménagères résiduelles, en porte à porte, dans le cadre d'un marché passé, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027. Depuis le 1^{er} février 2021, la fréquence de collecte est passée à une fois toutes les deux semaines (C0,5) pour l'ensemble des Communes et 1 fois par semaine au niveau du centre bourg de Noyers sur Serein ainsi que quelques gros producteurs (EHPAD, écoles, ...).

Ci-dessous le planning de collecte :

Semaine Paire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
L'Isle sur Serein Angely Grimault Noyers sur Serein C1	Sainte Colombe Coutarnoux Dissangis Massangis Thizy (C1) Montréal (C1)	Bierry les belles Fontaines Cisery Santigny Trevilly Vassy sous Pisy Pisy Vignes Guillon (C1)	Joux la Ville Précy le Sec

Semaine Impaire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Noyers sur Serein Annay sur Serein Molay Saint Vertu L'Isle sur Serein (C1)	Blacy Montréal Sceaux Talcy Thizy Annoux Massangis (C1)	Saint André en Terre Plaine Savigny en Terre Plaine Savigny le Beuréal Guillon Joux la Ville (C1) Précy le Sec (C1)	Censy Châtel Gérard Marmeaux Etivey Sarry Passilly Jouancy Moulins en Tonnerrois Fresnes

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com

✓ *Collecte des déchets ménagers recyclables*

Depuis Février 2021, la collecte des déchets recyclable s'effectue en 2 flux : le verre en Points d'Apport Volontaire et les déchets ménagers recyclables en mélange (papiers et emballages) en porte à porte.

La Communauté de Communes est équipée de 50 Points d'Apport Volontaire situés dans chacune des communes.

Emplacements des points d'apport volontaire

Communes	Adresse des conteneurs
ANGELY	Rte d'Athie
ANNAY-SUR-SEREIN	à gauche après pont
ANNOUX	Près de la mairie
BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES	CHEVIGNY LE DESERT Entrée village
	Entrée village
	LES SOUILLATS
BLACY	lavoir
CENSY	centre bourg
CHATEL GERARD	Stade route d'Annoux
	rte d'Etivey
COUTARNOUX	Route de la maison du Goix
DISSANGIS	dernière rte à droite dir. JOUX (rue d
ETIVEY	SANVIGNE dir. Villiers les Hauts
	rte de Châtel Gérard
FRESNES	rue en face tennis
GRIMAUT	VILLERS LA GRANGE entrée
	chemin de la gare
	Cours - Route de Jouancy
GUILLON	sortie dir. L'Isle sur S.
	sortie dir. L'Isle sur S.
	Groupe scolaire dir. Vignes
	CISERY - dir. Savigny près du pont
	VIGNES - petite rue ap. cimetièr
	TREVILLY - Réserve incendie
	SCEAUX - Maison Dieu, rte sortie dir.guillon
	PERRIGNY - Chemin de la Rivière
ISLE-SUR-SEREIN	Rte d'Annoux
	déchetterie (7903)
	camping/stade
JOUX-LA-VILLE	rte ente Joux et P. d'Edme
MARMEAUX	rue Patouillot
MASSANGIS	Dir. JOUX : Rue des écoles
	CIVRY SUR SEREIN entrée en venant ISLE
MOLAY	sortie après cimetièr
MONTREAL	entrée/sortie dir. Sceaux
MOULINS EN TONNERROIS	rte de Noyers

NOYERS SUR SEREIN	en face la déchetterie, Rte de Nitry
PASILLY	mare
PISY	dir. Santigny
PRECY-LE-SEC	chemin de ronde
SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE	rte de Brecy
SAINTE-VERTU	rte de Nitry
SANTIGNY	rte de marmeaux
SARRY	tennis
SAUVIGNY-LE-BEUREAL	vers cimetièrre
SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE	Rte de Ragny (dir. Avall.)
STE COLOMBE	Route de Provençy après dernier bâtiment à gauche
TALCY	Rte de Marmeaux
THIZY	vers anc. gare
VASSY-SOUS-PISY	Entrée village par Bierry

La société MINERIS assure la collecte du verre dans le cadre marché de collecte depuis le 1^{er} Décembre 2019, pour une période ferme de quatre ans et un mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2023, avec une possibilité de reconduction tacite de deux fois un an. Ce marché a été renouveler pour l'année 2024.

Depuis le 1^{er} février 2021, une collecte en porte à porte des déchets ménagers recyclables en mélange (papiers et emballages) est effectuée. La collecte est réalisée toutes les deux semaines sauf pour certains gros producteurs ou elle est réalisée toutes les semaines.

Le marché de collecte en porte à porte des déchets recyclables a été conclu avec la société SEPUR à compter du 01/02/2021, pour une durée initiale d'un an reconductible 4 fois 1 an.

Le planning est identique à celui de la collecte des ordures ménagères.

✓ *Mise en place d'un traitement individuel des biodéchets*

Rappel du contexte règlementaire :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 Août 2015 exige la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. La loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire modifie l'échéance française de la généralisation du tri à la source, pour être en conformité avec l'échéance fixée par l'UE, au 31 décembre 2023 pour tous.

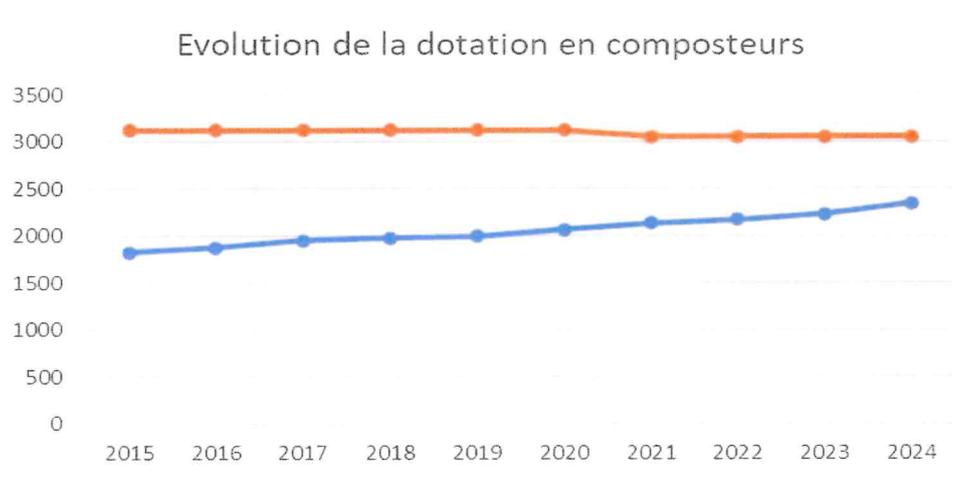
Ce tri à la source est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables.

L'opération composteur individuel :

Après avoir étudié les différentes solutions de traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères, les anciennes Communautés de Communes Nucérienne et de Terre Plaine ont décidé de mettre en place des composteurs individuels, en 2005.

Ces derniers ont été distribués gratuitement dans les foyers. Sur le secteur de la CCN, 700 composteurs ont été mis à la disposition de la population, sur la base du volontariat. Sur le secteur de la CCTP, 1 122 composteurs ont été remis à chaque foyer. Le secteur de la CCHVS n'a pas bénéficié de cette opération.

En juin 2016, une action de communication a été réalisée auprès de l'ensemble de la population par le biais d'un guide du tri qui proposait notamment la mise à disposition de composteurs. 50 composteurs ont été distribués principalement sur le territoire de l'ex-CCHVS, en fin d'année.



En 2024, 110 composteurs ont été distribués aux habitants de la Communauté de Communes du Serein qui en ont fait la demande.

✓ *Le fonctionnement des déchèteries*

Deux déchèteries intercommunales sont ouvertes au public sur le territoire de la Communauté de Communes : à Noyers-sur-Serein et à Angely (l'Isle-sur-Serein). Elle fonctionne depuis 2008 pour la première et 2004 pour la seconde.

Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

DECHETERIES	NOYERS SUR SEREIN			L'ISLE SUR SEREIN		
	Octobre à mars	Avril – Mai et Septembre	Juin à Août	Octobre à mars	Avril – Mai	Juin – Septembre
LUNDI	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	14h à 17h	14h à 18h30	14h à 18h30
MARDI				14h à 17h	14h à 18h30	9h à 12h et 14h à 18h30
MERCREDI	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h et 14h à 18h			
JEUDI				14h à 17h	14h à 18h30	14h à 18h30
SAMEDI	9h à 12h et 14h à 17 h	9h à 12h et 14h à 18 h	9h à 12h et 14h à 18 h	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 18h30	9h à 12h et 14h à 18h30

Elles fonctionnent avec un système de cartes. Elles accueillent les particuliers sans limite de tonnages et les professionnels avec une limite de 3 m³ par semaine.

Le gardiennage des déchèteries est assuré en régie par des agents intercommunaux. Ces agents effectuent également l'entretien des lieux.

Les habitants peuvent déposer à la déchèterie différents matériaux qui sont ensuite collectés par des prestataires avec qui la CCS a passé des marchés ou des conventions. Les marchés ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2024, pour une durée ferme de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2027 et avec reconduction tacite de deux fois un an.

La collecte des pneus usagers des véhicules légers est assurée uniquement à la déchèterie de Noyers sur Serein qui dispose d'une benne couverte spécifique pour les entreposer dans de bonnes conditions.

Matériaux	Entreprise de collecte	
	01/01/24 au 30/06/2024	A partir du 01/07/24
Déchets inertes	YONNE RECYCLAGE	YONNE RECYCLAGE
Déchets non recyclables		
Déchets verts		
Cartons		
Bois		
Ferraille	ASTRADEC (ex ODELOT)	ASTRADEC
D.M.S. (déchets ménagers spéciaux)	EDIB	EDIB
Batteries		
DEEE	COVED (convention ECOLOGIC)	COVED (convention ECOLOGIC)
Textiles	RELAIS 10 (convention Re-fashion)	RELAIS 10 (convention Re-fashion)
Piles	BOURGOGNE RECYCLAGE (Convention COREPILE)	BOURGOGNE RECYCLAGE (Convention COREPILE)
Lampes usagées	ECOSYSTEM	ECOSYSTEM
Pneus des véhicules légers	HENRY Environnement (convention ALIAPUR)	HENRY Environnement (convention ALIAPUR)
Cartouches d'impression vides	L.V.L.	L.V.L.
Huiles de vidange	SEVIA	SEVIA
Capsules de café NESPRESSO	Convention SUEZ	Convention SUEZ

B – LES TONNAGES

✓ *Les ordures ménagères résiduelles*

Les quantités totales d'ordures ménagères résiduelles collectées sont les suivantes :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quantité OM Tonne	1 392,68	1 433,04	1 142,46	1 079,34	1 039,10	1 008,9

soit une **baisse des tonnages de 30,20 T entre 2023 et 2024 (- 2,91 %)**.

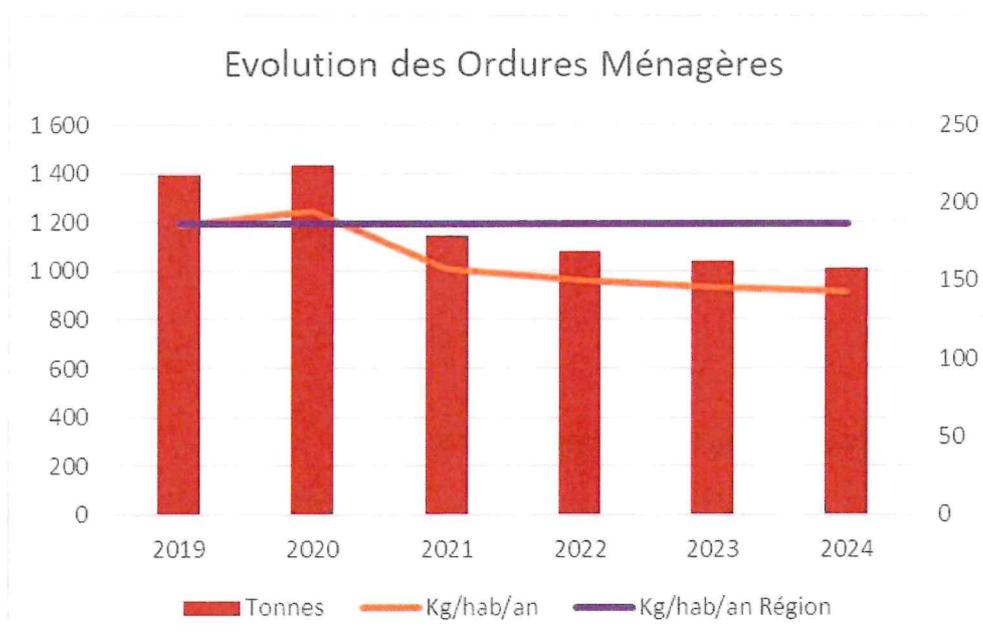
Cette baisse, entre 2023 et 2024 peut être expliquée par différents facteurs :

- La sensibilisation au compostage des biodéchets et l'obligation réglementaire
- La mise en place d'une collecte des déchets recyclables en porte à porte
- La réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères (C1 à C0,5)
- La prise en compte des usagers de produire moins de déchets

La CCS a collecté **142,94 kg/habitant/an**. Les moyennes sont de 189 kg/an/hab pour le Département, de 186 kg/an/hab pour la Région et de 248 kg/an/hab au niveau national (*source : SINOE/ADEME*).

Par ailleurs, il faut pondérer chaque moyenne à l'habitant car il ne faut pas prendre en compte les détenus de JOUX LA VILLE (environ 600) qui ne produisent pas de déchets collectés par la CCS. La moyenne corrigée est de **156,22 kg/hab**.

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de réduction de la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans et de 15 % des quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Pour atteindre cet objectif, la CCS s'est notamment lancée dans la mise en place des extensions des consignes de tri en 2016, a réalisé plusieurs actions de communication sur le tri (plaquettes, sensibilisation enfants) afin d'améliorer la qualité du tri.



✓ *Les déchets ménagers recyclables en porte à porte : bac jaune*

La quantité totale de déchets ménagers recyclables (hors verre) collectés est de :

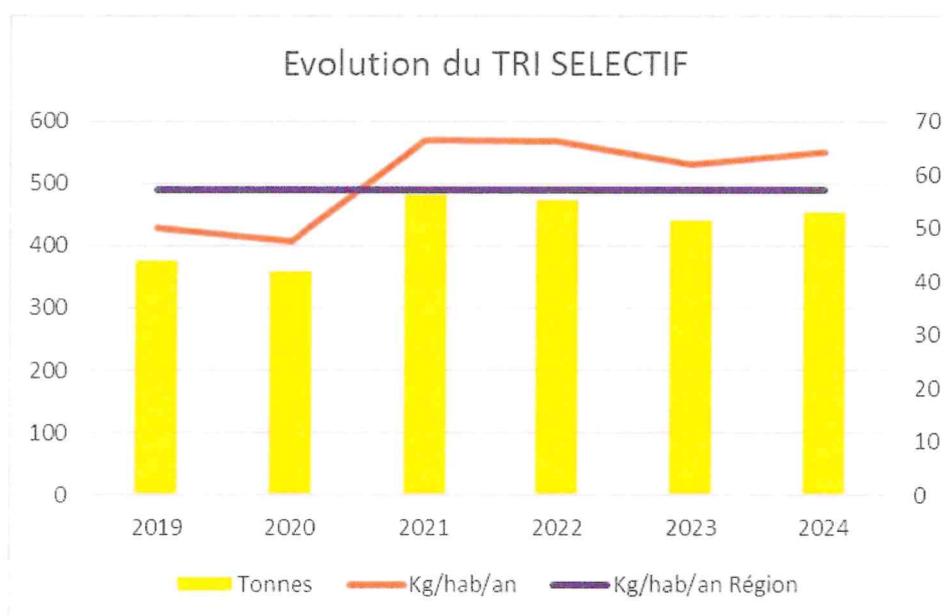
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quantité TRI Tonne	374,90	349,74	481,92	474,08	439,79	453,22

soit **une hausse de 13,43 tonnes soit + 3 %** des déchets ménagers recyclables entre 2023 et 2024.

La quantité moyenne de déchets ménagers recyclables collectée sur notre territoire est de **64,21 kg/hab./an (moyenne corrigée : 70,18 kg/hab.)**.

La Collectivité reste au-dessus des différents ratios malgré cette baisse.

Les moyennes sont de 65 kg/an/hab pour le Département, de 57 kg/an/hab pour la Région et de 50 kg/an/hab au niveau national (*source : SINOE/ADEME*).



✓ *Le verre*

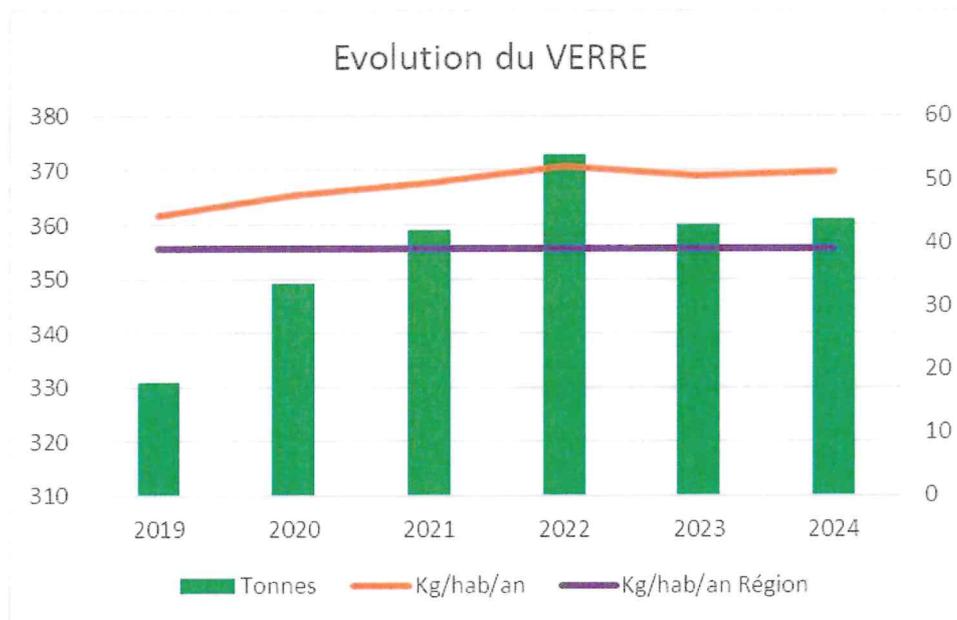
La quantité totale de déchets verre collectés est de :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quantité VERRE Tonne	331	349	359	373	360	361

soit **une légère hausse de 1,8 tonnes soit un maintien** des déchets ménagers verre entre 2023 et 2024.

La quantité moyenne de déchets verre collectée sur notre territoire est de **51,64 kg/hab./an (moyenne corrigée : 56,02 kg/hab.)**.

La Collectivité est bien au-dessus des différents ratios moyens.
 Les moyennes sont de 38 kg/an/hab pour le Département, de 39 kg/an/hab pour la Région
 et de 32 kg/an/hab au niveau national (source : SINOE/ADEME).



En 2024, les résultats de la collecte des déchets verre par commune sont les suivants :

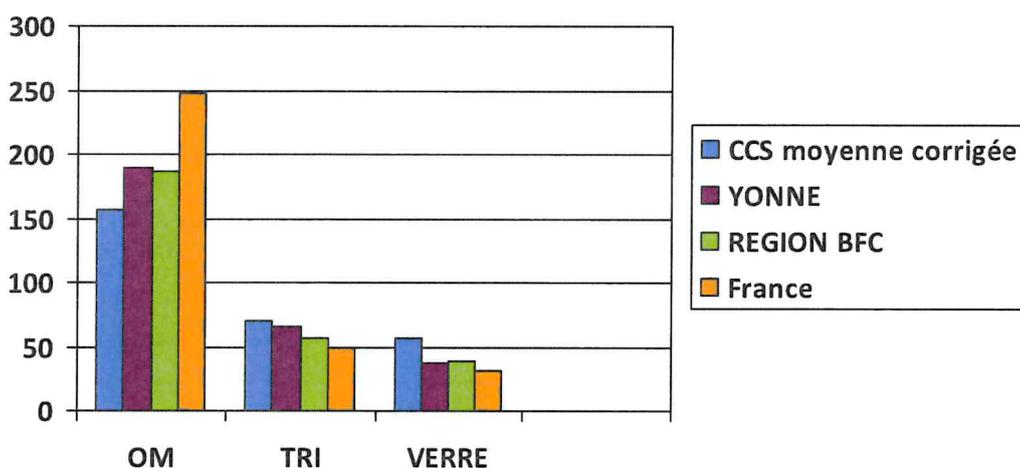
COMMUNES	Kg/hab/an	COMMUNES	Kg/hab/an
ANGELY	51,30	MOLAY	52,58
ANNAY SUR SEREIN	61,69	MONTREAL	84,80
ANNOUX	75,61	MOULINS EN TONNERROIS	64,15
BIERRY LES BELLES FONTAINES	68,79	NOYERS SUR SEREIN	90,17
BLACY	54	PASILLY	63,83
CENSY	63	PISY	54,32
CHATEL GERARD	64,75	PRECY LE SEC	34,69
COUTARNOUX	58,70	SAINTE ANTOINE EN TERRE PLAINE	43,64
DISSANGIS	33,05	SAINTE COLOMBE	43,78
ETIVEY	72,63	SAINTE VERTU	43,84
FRESNES	90,63	SANTIGNY	31,76
GRIMAULT	67,86	SARRY	53,79
GUILLOIN TERRE PLAINE	44,61	SAUVIGNY LE BEUREAL	60,29
ISLE SUR SEREIN	35,97	SAUVIGNY EN TERRE PLAINE	57,04
JOUX LA VILLE*	27,67	TALCY	56,96
MARMEAUX	44,58	THIZY	34,78
MASSANGIS	53,24	VASSY SOUS PISY	52,31
		Moyenne	51,26

✓ Bilan des données quantitatives

Les performances de la collectivité comparées aux moyennes nationales, régionales et départementales en kg/an/hab sont les suivantes (Source SINOE/ADEME) :

Déchets	CCS (*)	YONNE	REGIONALE	NATIONALE
Ordures Ménagères	143 (156)	189	186	248
Emballages et papiers	64 (70)	65	57	50
Verre	52 (56)	38	39	32

(*) en caractères gras, la moyenne corrigée.

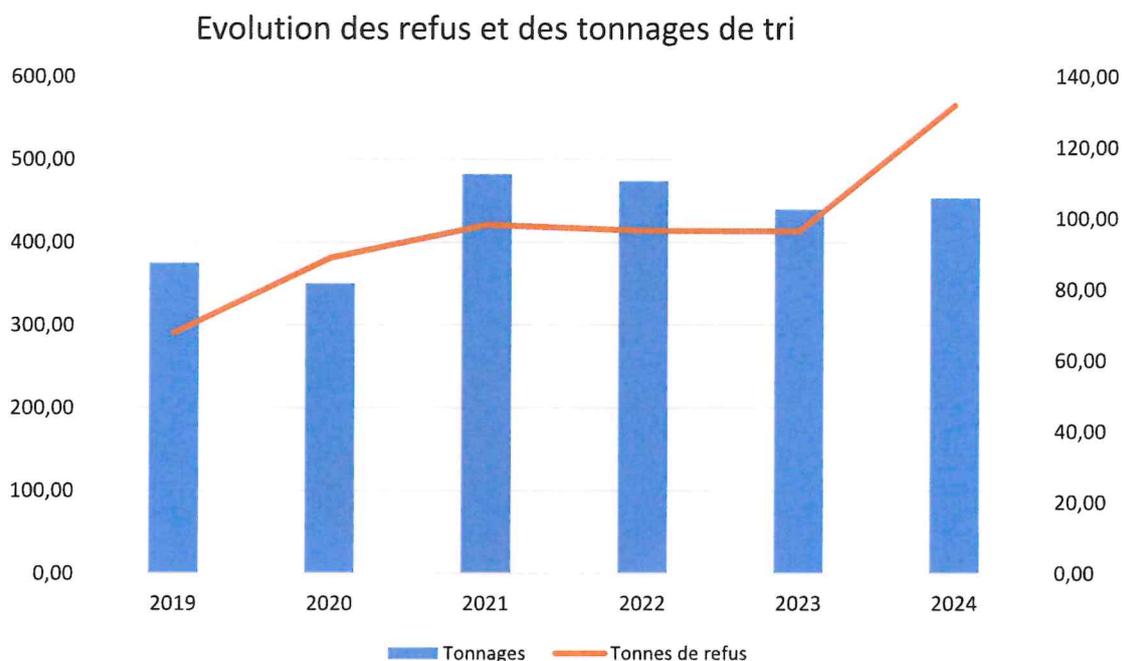


On peut constater que la collectivité (en bleu sur le graphique) obtient de bons résultats.

✓ Le refus de tri

Les refus de tri correspondent à des erreurs de tri contenu dans les bacs (ou sacs) jaunes et qui ont été collecté. Les bacs jaunes une fois collectés sont envoyé au centre de tri des déchets ménagers recyclables. En 2024, ils représentent **132 tonnes**, soit 29 % des déchets ménagers recyclables. Ils sont **en hausse par rapport à l'année précédente**.

Ces déchets sont traités dans une installation de fabrication de CSR (Combustible Solide de Récupération).



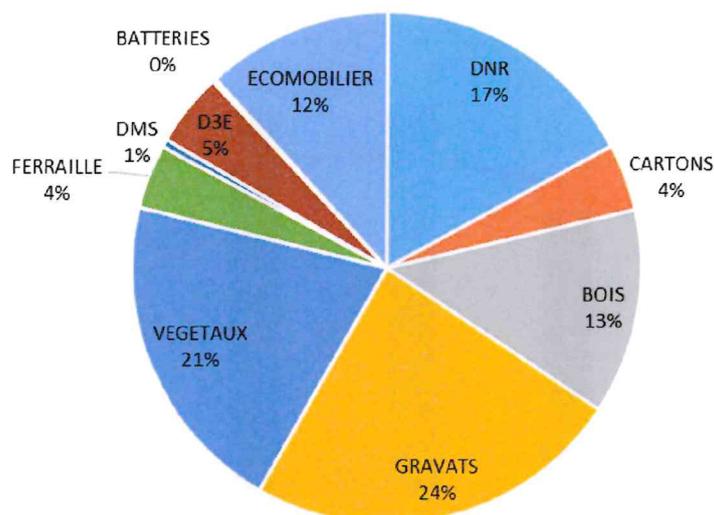
La Communauté de Communes doit agir pour diminuer ces tonnages qui sont collectés mais qui ne sont pas recyclables. Elle ne perçoit donc aucun soutien pour ces déchets.

La CCS inclue des conseils sur les erreurs de tri dans le cadre de la communication réalisée via des publications sur les réseaux et dans le journal intercommunal qui a été diffusé en 2024.

✓ *Les déchets des déchèteries*

En 2024, il a été collecté **1 783 tonnes** de déchets dans les deux déchèteries, soit 253 kg par habitant (moyenne corrigée : 276 kg/hab.) qui se décomposent comme suit :

Répartition par type de déchets



Divers : batteries, pneus, cartouches imprimante, capsules aluminium, piles, ampoules, huiles et vêtements

Les tonnages ont **augmenté de 15,3%** par rapport à l'année précédente.

Leurs évolutions sont détaillées dans le tableau et les graphiques figurant ci-après :

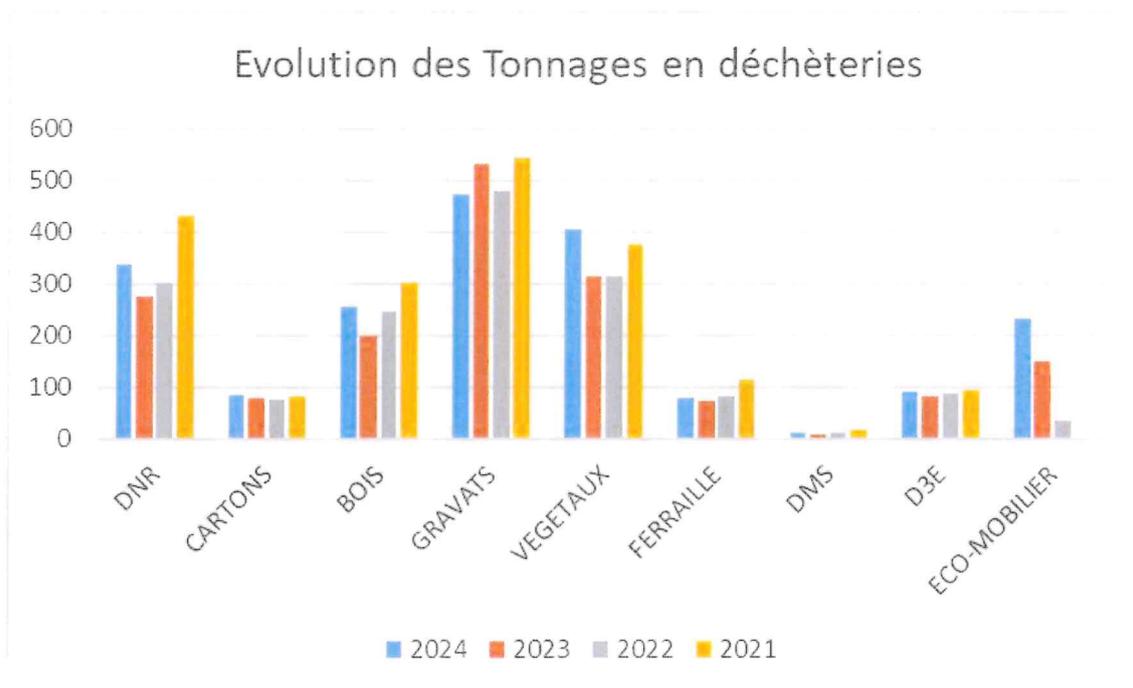
Type matériaux	2023			2024			EVOLUTION 2023/2024					
	NOYERS	L'ISLE	TOTAL	NOYERS	L'ISLE	TOTAL	NOYERS	L'ISLE	TOTAL			
DNR	117,09	157,78	274,87	127,42	209,70	337,12	8,82%	32,91%	22,65%			
CARTONS	34,51	44,08	78,59	31,99	51,45	83,44	-7,29%	16,72%	6,17%			
BOIS	82,50	116,32	198,82	94,73	161,10	255,83	14,82%	38,50%	28,67%			
GRAVATS	223,17	308,66	531,83	181,97	290,64	472,61	-18,46%	-5,84%	-			
VEGETAUX	105,49	207,33	312,82	137,14	267,06	404,20	30,00%	28,81%	29,21%			
FERRAILLE	25,76	45,56	71,32	29,33	50,20	79,53	13,86%	10,18%	11,51%			
DMS	2,92	6,21	9,13	3,15	6,91	10,06	7,95%	11,21%	10,17%			
D3E	28,10	52,50	80,60	32,39	58,70	91,08	15,27%	11,80%	13,01%			
BATTERIES	0,22	2,42	3,81	1,27	1,64	4,28	469,82%	32,16%	12,43%			
PNEUS	0,00	0,00		0,00	0,00		-	-				
CARTOUCHES	0,00	0,00		0,00	0,00		-	-				
NESPRESSO	0,00	0,00		0,00	0,00		-	-				
PILES	0,29	0,87		0,24	1,13		-18,03%	30,22%				
LAMPES USAGEES	0,00	0,00		0,00	0,00		-	-				
HUILE MINERALE	0,00	0,00		0,00	0,00		-	-				
VÊTEMENTS	0,00	0,00		0,00	0,00		-	-				
ECOMOBILIER	52,66	96,42		149,08	79,00		154,00	233,00		50,02%	59,72%	56,29%
TOTAL	672,71	1 038,15		1710,86	720,79		1252,52	1973,31		7,15%	20,65%	15,34%

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

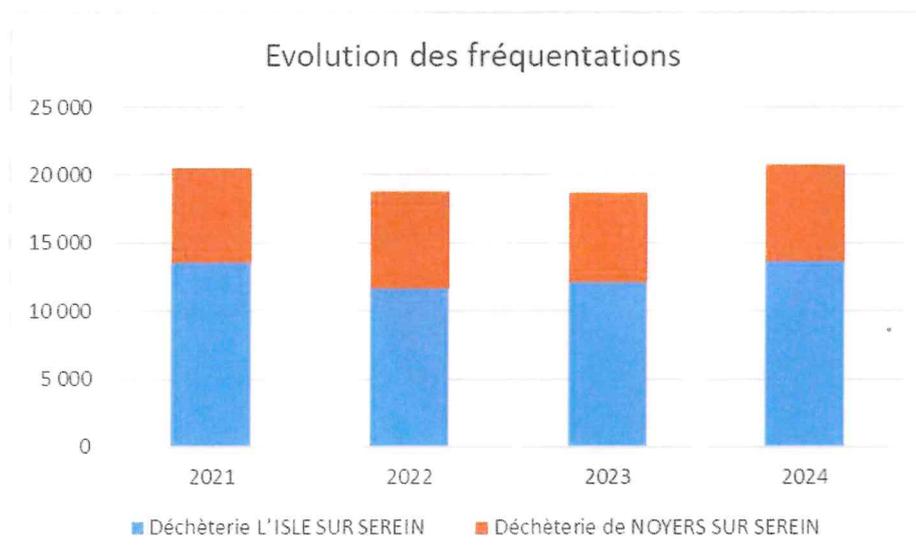
Sur une période de quatre années (2021 à 2024) :



La moyenne nationale pour les territoires ruraux est de 253 kg/hab. (source : ADEME – Résultats 2019). La tendance est à l’augmentation des tonnages au niveau national. Au vu de ses résultats, il est nécessaire d’engager une réflexion afin de tout mettre en œuvre pour produire moins de déchets, notamment par la mise en place d’une recyclerie/donnerie.

La fréquentation des déchèteries est en augmentation par rapport à 2023 et se décompose comme suit :

	2021	2022	2023	2024
Déchèterie L'ISLE SUR SEREIN	13 513	11 646	12 111	13 636
Déchèterie de NOYERS SUR SEREIN	7 002	7 098	6 596	7 113



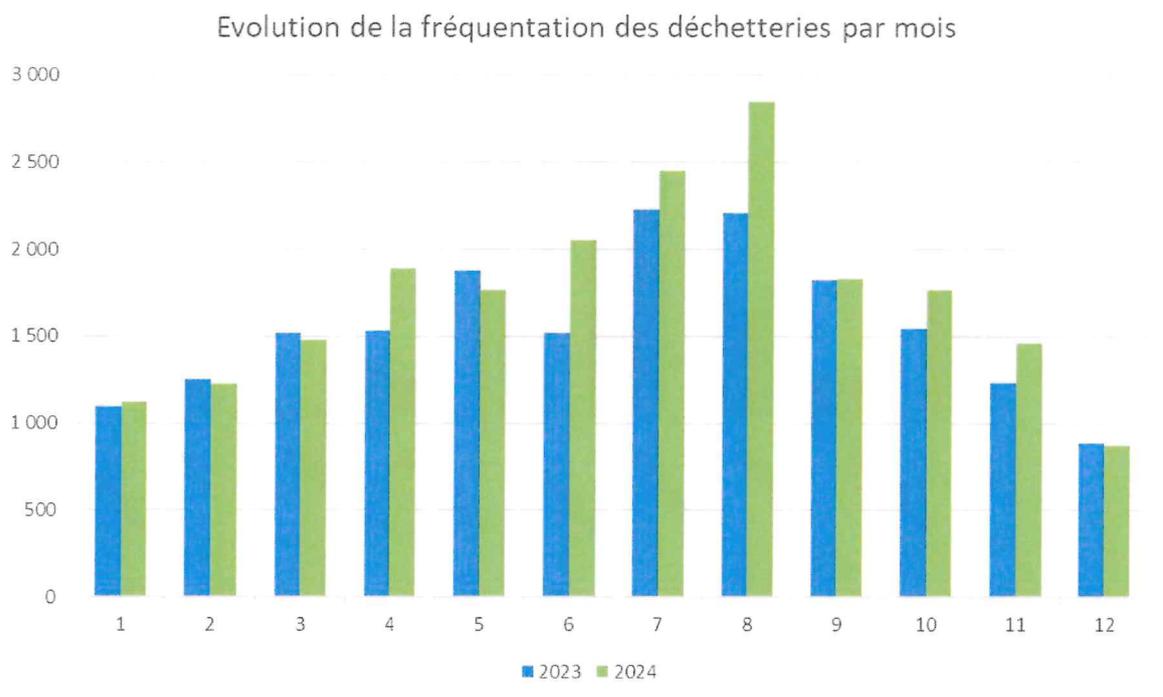
REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

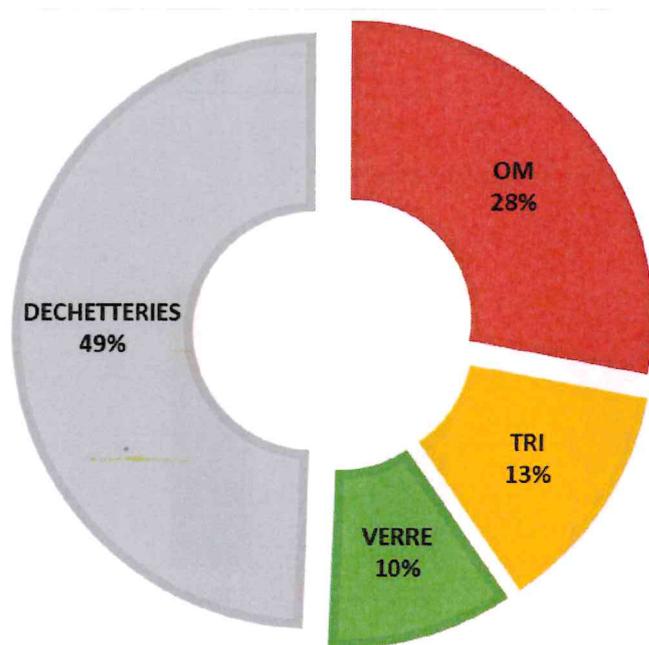
99_DE-089-200039709-20250707-2025_067-DE

Voici son évolution mensuelle au cours des 2 dernières années :



Avec une moyenne de 2,9 visites par habitant et par an, la fréquentation des deux déchetteries est supérieure aux observations départementales (2,50), régionales (2,49) et nationales (2,29 ; source : ADEME 2019).

Répartition des déchets collectés en 2024



En 2024, un habitant de la CCS a produit 511 kg de déchets dont :

- 143 kg d'ordures ménagères
- 64 kg de recyclables
- 51 kg de verre
- 253 kg de déchets en déchèteries

C – LE TRAITEMENT

✓ *Le traitement des ordures ménagères résiduelles*

Les ordures ménagères sont enfouies à l’I.S.D.N.D. (Installation de Stockage des Déchets non dangereux) des Battées à Sauvigny-le-Bois. Ce site est exploité par la Société SUEZ RV Centre est.

✓ *Le traitement des déchets ménagers recyclables*

Le verre

La Société MINERIS (ex GACHON) achemine directement le verre auprès de VERRALIA à Champforgeuil. Il servira à fabriquer de nouvelles bouteilles.

Les autres matériaux recyclables

Il s’agit des deux flux suivants : emballages métalliques et plastique, papier-carton. Ces matériaux sont transportés par la Société SEPUR jusqu’au centre de tri appartenant à la Société PAPREC/COVED, situé à Ormoy. Depuis Juin 2016, ils sont triés en 10 catégories : acier, aluminium, PCNC (papier-carton non complexé = cartonnette), PCC (papier-carton complexé = briques), 1.11 (papiers graphique et journaux-magazines) et le plastique décomposé en 4 sortes : EMB MIX P.E.T. clair, EMB MIX P.E.T. foncé, EMB MIX P.E.H.D. – P.P. – P.S, films PE.

La Société COVED a réalisé des travaux importants en 2016 pour modifier sa chaîne de tri afin de pouvoir accepter les nouveaux déchets collectés dans le cadre de l’extension des consignes de tri pour les emballages plastiques.

Ces différents matériaux sont conditionnés sous forme de balles et envoyés aux différentes filières de recyclage. Les entreprises de recyclage spécifiques avec qui la Communauté de Communes a passé un contrat dans le cadre du contrat programme de durée barème F de CITEO sont les suivantes :

Matériaux	Usine de recyclage jusqu’au 30 juin 2024	Usine de recyclage A partir du 1^{er} juillet 2024
Acier	COVED NEGOCE	ARCELOR MITTAL
Aluminium	COVED NEGOCE	CAIRN
PCNC (papier-carton non complexé)	COVED NEGOCE	EPR
PCC (papier-carton complexé)	COVED NEGOCE	COVED NEGOCE
Journaux, magazines (1.11)	PAPETERIE NORSKE SKOG GOLBEY	SUEZ
Verre	VERALLIA	VERALLIA
Plastique (PET, PP, PS et PE)	VALORPLAST	EPR

P.E.T. : Polyéthylène téréphtalate (exemple : bouteille d'eau)
P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité (exemple : flacon de lessive)
P.P. : Polypropylène (exemple : emballage de margarine)
P.S. : Polystyrène (exemple : pots de yaourts)
P.E. : Polyéthylène (exemple : films)

La société COVED doit respecter des consignes strictes de tri fixées par CITEO qui soutient les tonnes triées. Elles sont dénommées les Prescriptions Techniques Minimales.

✓ *Le traitement des déchets des déchèteries*

Les sociétés chargées de la collecte des différents déchets effectuent également le traitement de ces déchets soit directement, soit en les confiant à des sociétés spécialisées dans le recyclage.

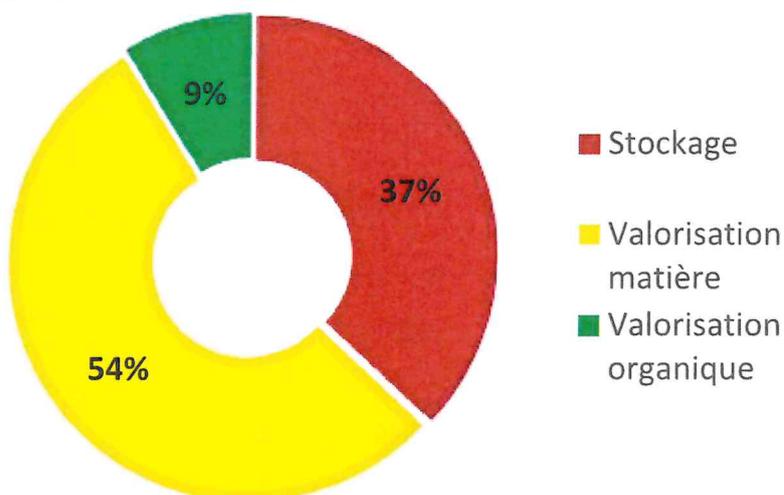
Matériaux	DESTINATION et TYPE DE TRAITEMENT Jusqu'au 30 juin 2024	DESTINATION et TYPE DE TRAITEMENT A partir du 1 ^{er} juillet 2024
Gravats	YONNE RECYCLAGE à VENOY – Concassage et réutilisation en bâtiment travaux publics	YONNE RECYCLAGE à VENOY – Concassage et réutilisation en bâtiment travaux publics
Déchets non recyclables	SUEZ à SAUVIGNY LE BOIS – Installation de stockage des déchets non dangereux	YONNE RECYCLAGE à VENOY – envoi en valorisation sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR) à BOURGOGNE RECYCLAGE à RUFFEY LES BEAUNES
Végétaux	VERT COMPOST à ST CYR LES COLONS – Compostage et épandage	YONNE RECYCLAGE à VENOY – envoi en compostage chez VERT COMPOST à ST CYR LES COLONS
Ferraille	ODELOT RECYCLAGE à Saint Florentin – Valorisation matière	ASTRA RECYCLAGE à ST FLORENTIN en valorisation matière
Cartons	YONNE RECYCLAGE à VENOY puis transfert COVED à ORMOY pour mise en balles - Valorisation	YONNE RECYCLAGE à VENOY puis transfert COVED à ORMOY pour mise en balles - Valorisation
Bois	YONNE RECYCLAGE à VENOY puis transfert à KRONOSPAN à SULLY SUR LOIRE – Valorisation matière (panneaux)	YONNE RECYCLAGE à VENOY puis transfert à KRONOSPAN à SULLY SUR LOIRE – Valorisation matière (panneaux)
DEEE	COVED à la CHAPELLE SAINT LUC (10) puis transfert pour valorisation : - Electroménager froid + Ecrans + Petits appareils ménagers : REMONDIS à SAINT THIBAULT (10) - Electroménager hors froid : CORNEC à LAGNY (77)	COVED à la CHAPELLE SAINT LUC (10) puis transfert pour valorisation : - Electroménager froid + Ecrans + Petits appareils ménagers : REMONDIS à SAINT THIBAULT (10) - Electroménager hors froid : CORNEC à LAGNY (77)
D.M.S. (déchets ménagers spéciaux)	EDIB à LONGVIC puis transfert vers des centres de traitement suivant la nature des produits – incinération avec valorisation énergétique,	EDIB à LONGVIC puis transfert vers des centres de traitement suivant la nature des produits – incinération avec valorisation énergétique, valorisation

	valorisation matière	matière
Batteries	EDIB à LONGVIC – Elimination/valorisation	EDIB à LONGVIC – Elimination/valorisation
Piles	Unité de regroupement et ensuite transfert vers un centre de recyclage suivant le type de piles	COREPILE Unité de regroupement et ensuite transfert vers un centre de recyclage suivant le type de piles
Lampes usagées	Unité de regroupement puis transfert vers un centre de recyclage	ECOSYSTEM Unité de regroupement puis transfert vers un centre de recyclage
Pneus des véhicules légers	HENRY Environnement à Mousseaux lès Bray (77) = unité de regroupement ensuite tri et transfert vers un centre de transformation	HENRY Environnement à Mousseaux lès Bray (77) = unité de regroupement ensuite tri et transfert vers un centre de transformation
Cartouches d'encre	L.V.L. à LA CHEVROLIERE (44) : tri, transfert des cartouches dites « valorisables » vers des recycleurs industriels et destruction des cartouches « non valorisables » dans un centre agréé	L.V.L. à LA CHEVROLIERE (44) : tri, transfert des cartouches dites « valorisables » vers des recycleurs industriels et destruction des cartouches « non valorisables » dans un centre agréé
Huiles de vidange	Stockage à la Société SEVIA SRRHU à BRAZEY (21) puis transfert vers un centre de traitement agréé	Stockage à la Société SEVIA SRRHU à BRAZEY (21) puis transfert vers un centre de traitement agréé

✓ Valorisation des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) valorisés sont les déchets orientés vers les filières de recyclage.

DMA pris en compte : Ordures ménagères résiduelles + déchets ménagers recyclables + déchèteries.



En 2021, 60 % des déchets collectés ont été recyclés et valorisés.

En 2022, 62 % des déchets collectés ont été recyclés et valorisés.

En 2023, 63 % des déchets collectés ont été recyclés et valorisés.

En 2024, 63 % des déchets collectés ont été recyclés et valorisés.

Pour rappel, voici les objectifs nationaux et régionaux :

La Loi anti gaspillage pour une économie circulaire de 2019 fixe les objectifs suivants :

- 1 – Réduire les emballages plastiques
- 2 – Lutter contre l'obsolescence programmée
- 3 – Lutter contre le gaspillage
- 4 – Favoriser le réemploi
- 5 – Réduire de 15% les tonnages d'ici à 2030 par rapport à 2010

Concernant les déchets ménagers et assimilés (DMA), le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) va au-delà des objectifs réglementaires en inscrivant une réduction de la production de DMA de 15 % en 2025 par rapport à 2010, et de 20 % en 2031.

3 – INDICATEURS FINANCIERS

A – MODALITES D'EXPLOITATION

Le service de gestion des déchets fonctionne avec différents prestataires de service suivant le type des déchets, à savoir :

Prestations	Entreprises	Période marché/convention
Collecte des ordures ménagères	SEPUR	1 ^{er} janvier 2024 pour 4 ans
Traitement des ordures ménagères	SUEZ RV Centre Est	1 ^{er} janvier 2024 pour 4 ans
Collecte et acheminement du verre	MINERIS (ex GACHON)	1 ^{er} décembre 2019 pour 4 an et 1 mois + 2 années reconduction tacite
Collecte et transport des déchets ménagers recyclables	SEPUR	1 ^{er} février 2021 pour 1 an et 1 mois + 4 fois 1 ans reconduction tacite
Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables	COVED	1 ^{er} décembre 2019 pour 1 an et 3 mois + 2 fois 3 mois reconduction tacite
Enlèvement, transport et traitement des déchets collectés sur les déchèteries hors déchets dangereux des ménages	YONNE RECYCLAGE	1 ^{er} juillet 2024 pour 3 ans + 2 années reconduction tacite
Enlèvement, transport de la ferraille	ASTRA RECYCLAGE	1 ^{er} juillet 2024 pour 3 ans + 2 années reconduction tacite
Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages	EDIB	1 ^{er} juillet 2024 pour 3 ans + 2 années reconduction tacite
Collecte sélective des D3E	OCAD3E (ECOLOGIC)	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027
Piles	COREPILE	Jusqu'au 18 août 2025
Lampes usagées	RECYLUM/OCAD3E	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027

Pneus des véhicules légers	HENRY Environnement (ALIAPUR)	9 avril 2014
Cartouches d'encre	L.V.L.	5 Octobre 2015 pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction
Textiles	RELAIS 10 (ECO TLC)	1 ^{er} Janvier 2020 pour une année et reconduction tacite
Huiles de vidange	SEVIA	Conventions Août 2020 pour 1 année et reconduction tacite

B – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2024 :

DEPENSES		RECETTES	
Collecte et traitement ordures ménagères	399 140 €	T.E.O.M.	850 009 €
Collecte et traitement tri sélectif	404 945 €	Aides et reventes au tri sélectif et à la déchèterie (*)	199 869 €
Fonctionnement déchèteries	286 594 €	Redevance spéciale OM	5 848 €
		Vente poubelles	1 541 €
TOTAL	1 090 679 €	TOTAL	1 057 267 €

(*)

- Aides et reventes filières déchetteries : 37 300 €

- Aides et revente déchets recyclables : 163 906 €

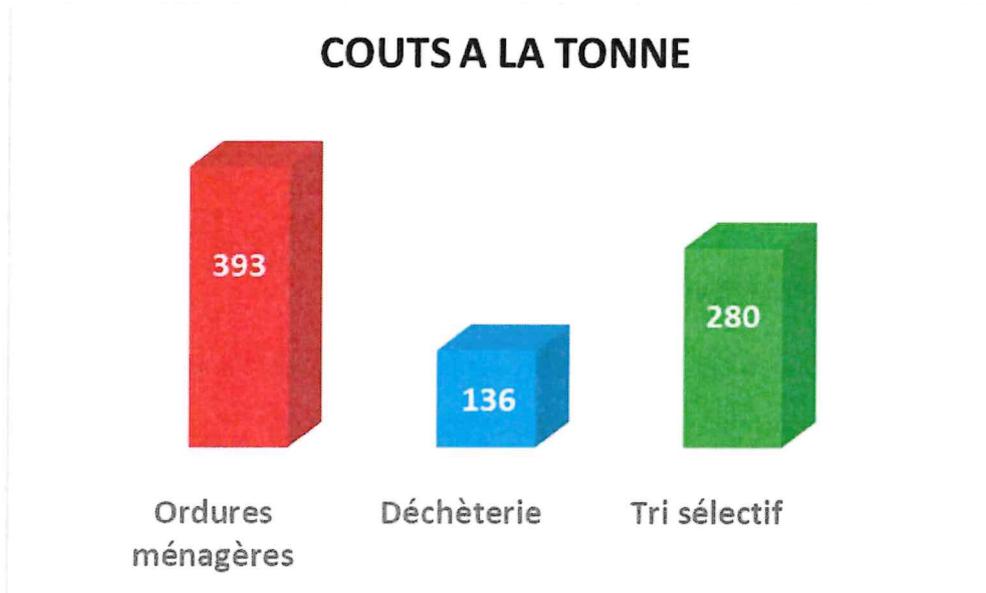
Il apparaît un déficit de fonctionnement de 37 772 € (y compris les amortissements). Après reprise de l'excédent antérieur de 327 315 €, l'excédent de fonctionnement définitif est de 289 543 €.

C – COUT DE LA GESTION DES DECHETS A LA TONNE ET PAR HABITANT

Les coûts de gestion des différents déchets (y compris les investissements) sont les suivants :

	COUT MOYEN TTC DE LA TONNE CCS	COUT HT MOYEN NATIONAL DE LA TONNE	COUT TTC PAR HABITANT CCS	COUT HT MOYEN NATIONAL PAR HABITANT
Ordures ménagères	393 €	250,00 €	56 €	46,00 €
Tri sélectif	280 €		32 €	
Déchèteries	136 €	136,00 €	34 €	23,00 €
Coût total du service gestion des déchets	809 €	286,00 €	122 €	76,00 €

Les coûts moyens nationaux correspondent à un référentiel de l'ADEME portant sur des données 2017 des collectivités de typologie habitat rural.



D – LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERS (T.E.O.M.)

Le produit de la T.E.O.M. a été maintenu. Il faut différencier deux taux :

- Taux spécifique pour le bourg de la Commune de Noyers-Sur-Serein (1 collecte OM/semaine) : 13,84 %
- Taux réduit pour les autres communes ainsi que les fermes et hameaux de Noyers-Sur-Serein (1 collecte OM/2 semaines) : 12.07 %

4 – COMMUNICATION

En 2024, plusieurs actions de communication ont été réalisées :

- Calendriers de collectes,
- Deux pages dans le journal intercommunal,
- Guide du compostage et sensibilisation du grand public sur les biodéchets



REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

ENVIRONNEMENT

COMPOSTER SÉRÉIN

À compter du 1er janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être dans votre poubelle d'ordures ménagères mais dans votre composteur !

Alors comment s'y prendre ?

Le composte se fait en tas, soit dans un composteur que la Communauté de Communes du Serain met à disposition.



- pour un compost réussi
- je trie mes biodéchets
- je les fragmente pour éviter les gros morceaux
- je mélange dans ma cuisine avec un bio résidu
- je dépose les biodéchets sur toute la surface du composteur
- je mélange de matières sèches comme par exemple des feuilles mortes, du foin, du papier
- je mélange régulièrement afin d'assurer une bonne aération et obtention de l'ensemble

Le compost, j'en fait quoi ?

À partir de 6 mois, il faut le retourner pour un épandage sur le potager ou sur des plants bien développés. Au bout de 12 mois, pour :

- les plantes en pot à la surface en fine couche
- les semis et le rempotage avec un maximum d'un tiers de compost

Pour toutes questions sur le compostage, vous pouvez nous contacter au : 03 46 33 33 39 ou par mail à : environnement@ccs.fr

P106 ENVIRONNEMENT JOURNAL D'INFORMATION DE LA CCS

ZOOB SUR UN EMBALLAGE DU QUOTIDIEN

LE POT DE YAOURT : OUI, IL SE TRIE !

Un emballage qui s'écoule dans les poubelles, ça ne sert à rien !

Il faut trier les emballages qui s'écoulent dans les poubelles, ça ne sert à rien !

Il faut trier les emballages qui s'écoulent dans les poubelles, ça ne sert à rien !

ALLEZ, C'EST PARTI POUR DEVENIR INCOLLABLE SUR LE TRI DU POT DE YAOURT :

COMMENT ET EN QUIN SE RECYCLE LE POT DE YAOURT ?

Le pot de yaourt est recyclé dans les emballages plastiques de la marque Nestlé, cela se fait à partir de la matière première qui est recyclée dans les emballages plastiques de la marque Nestlé.

FLASH INFO !

1000 yaourts par jour sont recyclés dans les emballages plastiques de la marque Nestlé.

UNE IDÉE POUR RÉPARE SES PÉCHETS ?

Un pot de yaourt peut être réutilisé pour faire des pots de fleurs.

CAUR
CITRO

ecojunior

ENVIRONNEMENT JOURNAL D'INFORMATION DE LA CCS P107

5 – LES PROJETS 2025

L'étude d'optimisation du service des déchets réalisée en 2019 a débouché sur des actions à mettre en œuvre. En 2025, il est envisagé les projets suivants :

- Travaux de mise aux normes des déchèteries,
- Projet de recyclerie : engager une réflexion,
- Sensibilisation à la gestion des biodéchets,
- Mise en place du compostage dans les restaurants scolaires de la CCS

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com